

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

M. le Président: Dépôt de documents. Déclarations de ministres.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suis désolé, monsieur le Président, de ne pas avoir réagi à temps. Pourrions-nous revenir au dépôt de documents.

M. le Président: Je tiens à dire à la Chambre que je suis très heureux de demander aux députés d'être cléments et de nous permettre de revenir au dépôt de documents pour que l'honorable secrétaire parlementaire puisse prendre la parole.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Cooper: Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LOI SUR LES ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET LES ESPÈCES MENACÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) demande à présenter le projet de loi C-209, *Loi concernant la protection et la réhabilitation des espèces en voie de disparition et les espèces menacées*.

—Monsieur le Président, cette mesure a pour objet de protéger et de réhabiliter les espèces en voie de dispari-

tion et les espèces menacées. Fondamentalement, il vise à identifier, à protéger et à réhabiliter les espèces de la flore et de la faune du Canada qui sont menacées ou en voie de disparition du fait de l'activité humaine. En outre, il propose d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes ayant pour objet d'assurer la survie des espèces en voie de disparition ou menacées et d'apporter un appui législatif à des programmes mis en oeuvre volontairement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-209, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne*.

• (1010)

—Monsieur le Président, ce projet de loi a déjà été présenté au cours de la dernière session. Je le soumetts à nouveau.

Dans son rapport de 1989, le Commissaire aux droits de la personne a recommandé certaines modifications à la loi et c'est pour l'appuyer dans son excellent travail que j'ai repris ses propositions dans ce projet de loi.

Ainsi, je pense qu'on pourrait maintenant étudier cette mesure et que les députés pourraient se pencher sur la question au comité. Je demande que nous examinions ce projet de loi le plus tôt possible.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur et un plaisir que de présenter une autre pétition au nom d'habitants des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.